



Edition Février 2012

Règlement interne de la Crèche - Garderie Le Colibri

Crèche - Garderie Le Colibri
Ch. du Vernay 34
1196 Gland
Tél. 022 364 15 21
le_colibri@bluewin.ch
www.lecolibri.ch

Chers parents,

Nous nous réjouissons de l'intérêt que vous portez à la Crèche - Garderie Le Colibri et avons le plaisir de vous soumettre en annexe notre règlement interne qui complète celui du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT), à votre disposition sur son site, www.reseautoblerones.ch.

Dans un environnement propice à un développement harmonieux de vos enfants, la Crèche-Garderie Le Colibri accueille 44 enfants répartis en 4 groupes :

- **10 enfants âgés de 3 mois à 18 mois** : groupe des bébés et trotteurs, appelés **Poussins**.
- **14 enfants âgés de 18 mois à 36 mois** répartis en 2 groupes de trotteurs, appelés **Oursons** et **Koalas**
- **20 enfants âgés de 30 mois à l'âge de la fin du cycle initial** : groupe des Grands, appelés **Ecureuils**

Ethique chrétienne et démarche éducative

Les membres de l'équipe éducative, du Comité et de l'Association sont chrétiens et font presque tous partie de l'une ou l'autre des églises de la région (adventiste, catholique, évangélique et réformée).

La démarche éducative du Colibri se fonde sur les valeurs chrétiennes telles que : le respect, le partage, l'écoute, l'acceptation d'autrui, le pardon, etc.

Occasionnellement, les activités proposées s'inspirent de thèmes bibliques, éléments de notre culture judéo-chrétienne.

En collaboration avec les parents, la démarche éducative vise à favoriser le développement affectif, psychomoteur et cognitif des enfants, dans un cadre sécurisant et dans le respect des spécificités de chacun. Au travers des découvertes, de la socialisation, de l'apprentissage de l'autonomie, des jeux libres, des activités proposées et de la créativité, chaque enfant pourra vivre une expérience en collectivité.

Autorisation

La Crèche - Garderie du Colibri est soumise à la législation vaudoise, à savoir à l'autorité et au contrôle du Service de Protection de la Jeunesse du Canton de Vaud (SPJ). Les enfants sont confiés à un personnel enthousiaste, spécialisé dans le domaine de la petite enfance (selon les normes du SPJ.) et en nombre suffisant, ce qui permet de prendre en compte les besoins individuels de chaque enfant.

Remerciements

Nous sommes reconnaissants à l'église évangélique de l'Arc-en-Ciel, laquelle met à notre disposition des locaux agréables, spacieux et adaptés aux enfants, pour un loyer modéré.

Pour les groupes des Oursons, Koalas et Ecureuils, le Colibri dispose en effet de 6 salles aménagées pour les besoins de chaque groupe, d'une cour extérieure au Rez, d'un grand jardin engazonné et d'une grande place de jeu goudronnée. Ces locaux sont également utilisés le week-end par l'école du dimanche de l'Eglise Arc-en-Ciel.

Pour le groupe des Poussins, le Colibri dispose de huit modulables installés sur le terrain de l'Arc-en-Ciel, soit d'une grande salle de vie, aménagée pour les besoins des bébés, de deux salles de sieste, d'une salle de change, d'un local à poussettes, et d'un jardin.

Ces locaux sont installés de manière provisoire, en attendant la construction d'un nouveau complexe au chemin de la Chavanne à Gland.

Membres de l'Association

Bien que cela ne soit pas une condition pour l'inscription de vos enfants, nous encourageons les parents à devenir membres de l'Association. Les statuts ainsi que des formulaires de demande d'adhésion comme membre sont à votre disposition, si vous le désirez.

Nous espérons que vous et vos enfants aurez du plaisir à fréquenter ce lieu d'accueil.

Le Comité du Colibri

REGLEMENT INTERNE A LIRE ATTENTIVEMENT

A. Généralités

1. Quels sont les enfants qui sont accueillis au Colibri

Le Colibri accueille sans distinction les enfants âgés de **3** mois à la fin du cycle initial. Une fréquentation minimum de deux demi-journées par semaine est demandée.

2. Horaires et vacances

Le Colibri est ouvert de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Il est fermé un mois par année soit : 3 semaines en été pendant les vacances scolaires et une semaine en fin d'année, entre Noël et Nouvel An.

Il est aussi fermé pendant les jours de congé officiels (voir par. 14 du règlement du RAT) ainsi que le vendredi qui suit le jour de l'Ascension.

3. Facturation et tarif

La facturation s'effectue sur 11 mois, le mois de juillet étant gratuit. Le tarif applicable est celui du RAT.

4. Relations parents - équipe éducative

Le Colibri souhaite être un partenaire des familles dans la prise en charge des enfants, ceci afin d'assurer continuité, cohérence et bien-être dans l'accompagnement de ces derniers.

Les parents sont invités lors des différentes fêtes de l'année et événements spéciaux ; ainsi que durant l'année au sein des petits groupes, après en avoir convenu les modalités pratiques avec l'équipe éducative.

En dehors des échanges journaliers, l'équipe et la Directrice se tiennent volontiers à disposition sur rendez-vous pour des entretiens plus approfondis, ou des bilans lors des passages d'un groupe à l'autre.

Les parents sont invités à transmettre leurs propositions, remarques ou réclamations à la Directrice ou par écrit au président du Comité.

B. Organisation

5. Heures d'arrivée et de départ

Le déroulement de la journée est défini en fonction des objectifs pédagogiques. Les différentes périodes de la journée sont, pour l'enfant, les témoins du temps qui s'écoule et donc des points de repère qui lui permettront de se sentir en sécurité.

C'est pourquoi, **il est important** que les heures d'arrivée et de départ soient respectées. **Toute arrivée et tout départ doit être signalé à l'équipe éducative.**

<u>Arrivée matin :</u>	entre 7h30 et 9h00	au plus tard
<u>Pour le repas de midi :</u>	entre 11h15 et 11h30	au plus tard
<u>Arrivée après-midi :</u>	entre 14h00 et 14h30	au plus tard
<u>Départ matin :</u>	entre 11h30 et 12 h	au plus tard
<u>Après le repas de midi :</u>	entre 12h20 et 12h30	au plus tard
<u>Après la sieste :</u>	entre 14h15 et 14h30	au plus tard
<u>Départ le soir :</u>	entre 16h45 et 18h25	au plus tard

Pour le groupe des Poussins, les arrivées l'après-midi peuvent se faire jusqu'à 15 heures.

Les départs après la sieste peuvent également se faire de 14 heures à 15 heures.

A l'arrivée, les parents sont responsables de leur enfant **jusqu'à ce qu'il soit confié à une éducatrice**. Au moment du départ, les parents sont responsables de leur enfant dès l'instant où l'éducatrice a transmis les informations concernant le déroulement de la journée.

Si les parents font appel à une tierce personne (âgée de 16 ans au moins), non désignée comme personne autorisée sur la feuille d'inscription pour venir chercher leur enfant, ils remplissent une « autorisation spéciale » (formulaire à disposition auprès des éducatrices).

En fin de période, tout retard de plus de 10 minutes sera facturé une heure.

6. Repas – Sieste

Le petit déjeuner est proposé aux enfants entre 7h30 et 8h30. Il est en général composé de céréales, lait, jus d'orange etc. Les parents des enfants des groupes Koalas et Oursons peuvent aussi apporter un biberon qu'ils prendront durant ce temps. Les parents des enfants du groupe des Poussins doivent apporter les biberons de lait pour la journée.

Le repas de midi se prend autour de la petite table dans la salle de vie, pour les enfants les plus âgés du groupe des Poussins.

Il se prend dans la salle à manger pour tous les enfants des groupes Oursons, Koalas et Ecureuils.

Il commence aux environs de 11h30 et se termine vers 12h15. Le prix du repas est compris dans le prix de pension. Les menus pour la semaine sont affichés dans les halls d'entrée sur le panneau d'information. Le Colibri prend en considération toutes les allergies ou tout régime alimentaire particulier. Chaque parent doit l'annoncer à l'éducatrice de référence de son enfant.

Le goûter est offert par la garderie. Le matin, entre 9 heures 30 et 10 heures 30, suivant les groupes, il est composé de différents fruits. L'après-midi, entre 15 heures et 16 heures, il est composé de fruits, biscuits, produits laitiers et autres (pain, chocolat, céréales...).

Matin comme après-midi, la boisson servie est de l'eau, ou des tisanes pour les plus petits. Pour les anniversaires d'un enfant, un sirop est aussi proposé.

La sieste a lieu de 12h30 à 14h-14h30. Les enfants qui ne font plus de sieste seront invités à se reposer ou à s'adonner à des activités calmes.

Dans le groupe des Poussins, tous les enfants vont en sieste ; celle-ci est adaptée en fonction des besoins personnels de chacun.

7. Absences

Toute absence prévisible, que ce soit pour un ou plusieurs jours, doit être signalée à l'avance à l'équipe éducative (feuille à disposition). Ces absences ne donnent droit à aucune réduction et ne peuvent pas être remplacées.

Des permutations ne sont possibles qu'à titre exceptionnel et si les effectifs le permettent.

Lorsqu'un enfant est malade, les parents sont priés d'informer la garderie avant 9h00 du matin.

8. Période d'adaptation

Pour que l'enfant puisse se sentir en confiance, s'adapter à un nouvel environnement et vivre la séparation le mieux possible, l'adaptation est progressive et planifiée avec l'éducatrice

Pour le groupe des Poussins, les bébés ou premières séparations des plus grands du groupe :

Dans un premier temps, le parent et l'enfant sont accueillis, lors d'un entretien personnalisé, afin de faire connaissance, et partager toute information concernant l'enfant. Lors de ce premier contact d'une durée d'une heure trente environ, l'intégration de l'enfant est planifiée sur deux à trois semaines. Des visites régulières sont organisées. Tant que l'enfant est allaité, l'allaitement peut se faire dans une des salles de la nurserie.

Pour les groupes des Oursons, Koalas, et Ecureuils :

Il est demandé aux parents de rester avec leur enfant le premier jour afin de découvrir avec lui la vie au sein du petit groupe. Ce moment permet aussi aux parents et à l'éducatrice d'échanger toute information utile concernant l'enfant, le déroulement de la journée, etc.

Dans les 3 groupes, l'enfant a la possibilité de passer un moment tous les jours pendant 10 jours, voir plus si cela s'avère nécessaire, avant de venir uniquement les jours où il est inscrit.

9. Habillement et effets personnels de l'enfant

Afin de faciliter la vie quotidienne des enfants et de l'équipe éducative, les parents veillent à ce que leur enfant soit habillé de façon pratique et adaptée à la vie en collectivité.

Les enfants sortant par tous les temps, ils ont besoin d'avoir à disposition, selon la saison : casquette ou chapeau, manteau de pluie et bottes en caoutchouc, habits de neige, bonnet, écharpe, moufles, bottes d'hiver.

Les pampers sont fournis par le Colibri dans les 4 groupes.

Chaque enfant doit avoir **une paire de pantoufles** qui reste à la garderie, **avec son nom noté dessus**. Celle-ci est rangée à l'intérieur du petit sac en tissu fourni par le Colibri et suspendu au crochet de l'enfant dans le vestiaire.

Pour le groupe des Poussins :

Un change complet est à laisser chaque jour à disposition de l'équipe éducative.

Pour le groupe des Oursons :

Un change complet est à laisser en plus dans son sac en tissu

Pour les groupes des Koalas et des Ecureuils :

Si un enfant doit être changé, il lui sera prêté des habits du Colibri à rendre propres à la garderie.

Chaque enfant, s'il en possède un, est invité à amener son « doudou » au Colibri, objet qui lui permet de faire la transition entre la maison et la garderie, et ainsi se sentir rassuré. Il peut aussi apporter une lolette s'il en a une. Il est demandé qu'elle soit rangée dans une petite boîte en plastique, style tupperware, sur laquelle est noté au feutre **indélébile le nom de l'enfant**.

Au Colibri, les jeux et jouets, étant déjà nombreux, chaque enfant est invité à ne pas apporter de jouets personnels de la maison. Toutefois, et d'une manière exceptionnelle, il pourra venir au Colibri, avec un jouet personnel, pour le présenter à ses copains, mais ne pourra pas jouer avec.

La garderie décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol d'effets personnels tels qu'habits, bijoux, etc.

10. Santé – Maladie – Accidents

Le Colibri accueille des enfants **en bonne santé**, aptes à participer à la vie habituelle et aux activités proposées. L'équipe éducative ne peut donc accepter de consignes particulières de la part des parents (celle de ne pas permettre à l'enfant de sortir, par exemple), exception faite de régimes alimentaires découlant de raisons médicales ou éthiques.

En complément au paragraphe 7, Hygiène et Santé, du règlement du RAT, nous précisons que si un médicament doit être donné pendant le temps de garderie, les parents y **inscrivent le nom de l'enfant ainsi que la posologie**, et en expliquent avec précision l'utilisation à l'équipe éducative. Les éducatrices n'administrent pas de suppositoires, sauf pour les enfants du groupe des Poussins.

Lors de l'adaptation de l'enfant, l'éducatrice de référence invite le parent à prendre connaissance **du formulaire qui l'informe de l'attitude que l'équipe éducative adoptera si un enfant a de la température (38 degrés et plus), et des produits pharmaceutiques qui sont utilisés au Colibri, pour la température, les soins de la peau, en cas de piqûres, ou saignement de nez, en cas de blessures ou brûlure etc...**

Cette feuille doit être **datée et signée par le parent** dès l'arrivée de l'enfant.

Les parents peuvent donc être amenés à venir chercher leur enfant dans les meilleurs délais, si la santé de celui-ci se dégrade. **Ils s'engagent à être atteignables à toute heure de la journée.** En conséquence, ils informent la direction ou le secrétariat de tout changement, que ce soit : adresse, téléphone, travail...en cas d'absence ou d'urgence, ils délèguent leur pouvoir à la direction ou à l'équipe éducative en fonction.

En matière de maladies contagieuses, transmissibles et nécessitant une éviction temporaire, le Colibri se base sur le document élaboré par un groupe de travail constitué de médecins issus de tous les cantons romands et du Tessin, tous experts en pédiatrie, intitulé : « recommandations romandes d'éviction (pré)scolaire pour maladie transmissible » (copie à disposition des parents sur demande).

La Crèche - Garderie peut aussi faire appel au médecin référent du Colibri qui est le Dr. Bernard Chevallay de Gland.

En cas d'urgence, tout en avertissant les parents dans la mesure du possible, l'équipe éducative prend l'initiative de consulter le Dr. Chevallay, qui se déplacera au Colibri pour consulter l'enfant ; ou bien l'équipe éducative se **rendra en taxi** avec l'enfant au cabinet du Dr. Chevallay si celui-ci ne peut pas se déplacer. Dans le cas extrême, l'équipe éducative contactera rapidement le **service ambulance 144** ou le **service des Urgences**.

Les frais qui en résultent, médicaux ou autres, sont à la charge des parents.

11. Prévention

L'équipe éducative est ouverte à toute collaboration en vue d'apporter une aide et un soutien aux parents et aux enfants.

Pour ce faire, elle collabore volontiers avec les divers services médico-pédagogiques de la région (logopédiste, psychologue, psychothérapeute, etc.)

Elle peut aussi faire appel à ces services pour obtenir des conseils, mais en aucun cas, ne fait intervenir un spécialiste auprès d'un enfant **sans l'accord préalable de ses parents**.

12. Passages d'un groupe à l'autre

Les passages d'un groupe à l'autre se font d'une manière générale deux fois par année en janvier et en août.

- A) Le passage du groupe des Poussins au groupe des Oursons se fait entre 18 mois et 2 ans en fonction du développement personnel de l'enfant et des effectifs dans les deux groupes.
- B) Le passage du groupe des Oursons au groupe des Koalas se fait entre 2 ans et 2 ans ½ en fonction du développement personnel de l'enfant et des effectifs dans les groupes. L'enfant est accompagné par les éducatrices pour s'habituer progressivement à son nouvel environnement.
- C) Le passage du groupe des Koalas au groupe des Ecureuils se fait entre 3 ans et 3 ans ½. L'enfant est accompagné par les éducatrices et passe 2 heures chaque matin ou chaque après-midi (en fonction de sa fréquentation) dans le groupe des Ecureuils durant 2 semaines.

13. Sorties et promenades

Dans le but d'encourager la découverte et la connaissance du monde extérieur, des sorties hors de l'enceinte de la garderie sont parfois organisées. Ces sorties peuvent se faire à pied mais aussi avec un moyen de transport adapté aux enfants, en fonction du groupe et de l'âge de l'enfant.

14. Photos – Vidéos

Dans le but d'informer les parents ou pour des raisons professionnelles internes, les éducatrices peuvent faire des enregistrements audio, vidéo ou des photos. Ces documents ne sortent pas de l'institution et ne sont pas communiqués à l'extérieur.

Lors des anniversaires, deux photos de l'enfant fêté, sont collées dans son petit classeur individuel, en souvenir de ce moment vécu.

Par ailleurs, un panneau photos est présenté aux familles dans les 4 groupes. Les parents peuvent acheter la photo « souvenir » d'un instant au Colibri, au prix de Fr. 1.-

15. Modifications de fréquentation

Pour toute modification de fréquentation, **une demande doit être faite par écrit** (feuille à disposition) auprès de la Directrice **avant le 15 du mois en cours** pour que le changement puisse prendre effet pour la fin du mois suivant. Selon les disponibilités, la demande sera ou non acceptée. Si la réponse est favorable, la facture du mois à partir duquel le changement prend effet fera office de confirmation et de modification de contrat, toutes les autres conditions du contrat initial restant valables.

16. Divers

Le Comité de la Crèche - Garderie Le Colibri se réunit en principe une fois par mois. Celui-ci se réserve le droit de modifier ou de faire exception à l'un des articles du présent règlement.

17. Le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) et son règlement

La Crèche - Garderie Le Colibri est intégrée au RAT. Le RAT a édicté un règlement qui définit les points à observer par toutes les structures du réseau. Notre règlement est un complément à celui du RAT qui est à la disposition des parents sous forme imprimée ou sur le site Internet du RAT www.reseautoblerones.ch. En plaçant leur enfant à la Crèche - Garderie Le Colibri, le/les parent(s) accepte(nt) le présent règlement ainsi que celui du RAT.

18. For juridique

Pour tous les conflits qui pourraient découler de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution du présent règlement entre le représentant légal et la structure, les parties font élection de domicile attributif de For et de Jurisdiction exclusive au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de La Côte à Nyon.

Composition du Comité de l'Association Le Colibri

Président : **Daniel BALMER**
Chemin du Mont-Blanc 6, 1272 Genolier (022 366 16 67)

Vice-présidente : **Nathalie CONTI**
Rue du Borgeaud 1 c, 1196 Gland (022 364 28 12)

Secrétaire : **Brigitte BALMER**
Chemin du Mont-Blanc 6, 1272 Genolier (022 366 16 67)

Membres : **Stéphane BRANDT**
rue du Perron 53, 1196 Gland (022 364 21 77)
Esther CATTIN
Chemin des Marais 3, 1183 Bursins (021 824 34 75)
Paola FRAGNIERE
Chemin des Baules 7, 1268 Begnins (079 752 35 66)
Brigitte MACHADO VIEIRA
Vy Creuse 37, 1196 Gland (022 364 44 13)

Déléguée de la Municipalité de Gland
Christine GIROD
Domaine des Avouillons 103, 1196 Gland (022 364 49 85)

Hors Comité

Comptabilité : **Fiduciaire Gérard SICURANZA**
Route de Nyon 2A, 1196 Gland (022 364 76 00)

Localisation de la Crèche - Garderie

Adresse : **Crèche - Garderie Le Colibri**
Chemin du Vernay 34
1196 Gland
022 364 15 21
le_colibri@bluewin.ch
www.lecolibri.ch

Directrice : **Madame Brigitte Besset**

Secrétaire : **Madame Brigitte Balmer**